

Dans le cadre de votre mission de bénévolat,

L'association SOLIDARITÉ s'engage à :

- ☉ Accueillir et considérer le bénévole comme un collaborateur à part entière ;
- ☉ Lui donner une information claire sur l'association, ses objectifs et son fonctionnement ;
- ☉ Lui confier une mission adaptée à ses compétences et ses attentes ;
- ☉ Assurer sa formation et son accompagnement par un responsable compétent ;
- ☉ L'aider à s'insérer et à s'épanouir au sein de l'équipe.

Le bénévole s'engage à :

- ☉ Accepter les principes de l'association et se conformer à ses objectifs ;
- ☉ Se sentir proche de la philosophie et des valeurs de l'association ;
- ☉ Se sentir responsable et solidaire de la promotion et du développement de l'association ;
- ☉ Effectuer la mission pour laquelle il s'est engagé avec sérieux, discrétion et régularité ;
- ☉ Respecter la confidentialité des informations en sa possession ;
- ☉ Collaborer dans un esprit d'équipe et de compréhension mutuelle avec l'ensemble de l'équipe bénévole et salariée ;
- ☉ Accepter et suivre les éventuelles actions de formation nécessaire à la bonne réalisation de sa mission.

L'association SOLIDARITÉ

Le bénévole